



COMMUNIQUÉ DU MAIRE

VILLE DE PINON

OCTOBRE 2026

Eau et assainissement : des demandes précises pour défendre les habitants de Pinon

À la suite de la réunion publique du vendredi 2 octobre 2026 consacrée aux difficultés de facturation de l'eau et de l'assainissement, je souhaite m'adresser directement aux habitants de Pinon.

J'ai parfaitement entendu la colère, les inquiétudes et l'incompréhension exprimées par une majorité des administrés. Je comprends cette inquiétude légitime : les usagers ne sont pas responsables de cette situation, alors que les foyers doivent aujourd'hui faire face au rattrapage de plusieurs mois de facturation, à une période de l'année où les dépenses sont déjà importantes.

Face à cette situation, j'ai donc décidé de porter directement vos préoccupations auprès des deux organismes, et d'engager des démarches complémentaires.



Quelques rappels sur l'eau à Pinon...

Depuis 1954, la commune de Pinon n'exerce plus directement la compétence eau potable. Cette organisation avait donné naissance au Syndicat Intercommunal des Eaux de Pinon-Brancourt.

Avec la loi NOTRe, celui-ci a été conduit à rejoindre une structure plus vaste. Le choix avait alors été fait d'adhérer au SPENS, notamment pour conserver une organisation proche de la régie historique et permettre d'engager des investissements importants.

Comme beaucoup d'élus de la majorité du précédent mandat, j'ai voté cette adhésion et je l'assume. Elle devait notamment permettre l'interconnexion avec le réseau du SPENS depuis la Ferme de la Motte, afin de contribuer à réduire la teneur en fluor de l'eau distribuée par le principe de dilution et ainsi tendre vers le respect des normes sanitaires, sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé.

Bien malin celui qui aurait pu prévoir les difficultés techniques et administratives qui allaient accompagner cette évolution. Elles ne doivent toutefois pas faire oublier l'objectif essentiel : garantir une eau de qualité aux habitants.



Un point important

La commune de Pinon n'établit pas les factures d'eau et d'assainissement et n'en perçoit aucune recette. Il ne serait pas juste que la commune prenne en charge, tout ou partie de ce retard de facturation du traitement des eaux usées.



En revanche, il est de ma responsabilité de porter la voix des habitants, de demander que des solutions soient recherchées et de défendre leurs intérêts auprès de Noréade et du SPENS. C'est dans cet esprit que j'ai engagé ces démarches et que je continuerai à suivre ce dossier. Je vous tiendrai naturellement informés des suites données à ces démarches.



Voici les demandes que j'ai formulées le 5 octobre 2026 :



Auprès de Noréade

- J'ai demandé d'étudier un geste exceptionnel pouvant prendre la forme d'une réduction ou d'une annulation partielle de tout ou partie de la facturation d'assainissement concernée.
- J'ai également demandé que des échéanciers plus longs que les dix mois envisagés puissent être étudiés pour les foyers qui en ont besoin, ainsi qu'un accompagnement individualisé des usagers et un traitement attentif de leurs réclamations.



Auprès du SPENS

- J'ai demandé une attention particulière aux réclamations des usagers, une communication plus directe avec les habitants et la mise en place d'une permanence dédiée aux réclamations.
- Cette demande concerne tout de même un territoire de près de 1 100 abonnés sur Pinon et Brancourt-en-Laonois.



Des démarches complémentaires engagées le 14 octobre 2026 :

- Suite à la réponse de Noréade, j'ai décidé d'adresser un courrier à Madame la Préfète de l'Aisne afin de lui rendre compte de la situation.
- J'ai également saisi, à cette même date, le Médiateur de l'eau afin de porter ce dossier à sa connaissance.

Emmanuel GRAZINA-BOULANDE
Maire de Pinon

